



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

Bilan de compétences

La charte de déontologie EVOLUTS pour le bilan de compétences est un document qui énonce les principes et les valeurs auxquels nos professionnels du bilan de compétences doivent adhérer dans l'exercice de leur métier.

Cette charte a pour but de garantir un accompagnement de qualité aux personnes qui souhaitent faire un bilan de compétences, en respectant leur consentement, leur intégrité et dignité.

Elle rappelle les obligations professionnelles en termes de confidentialités, de neutralités, de non-discrimination et de transparence. Elle vise également à encourager une réflexion éthique sur les pratiques du bilan de compétences et à promouvoir une culture de responsabilité professionnelle.

1/ Le bilan de compétences, une prestation encadrée

L'entreprise EVOLUTIS et ses consultants s'engagent à :

- 1 Respecter la réglementation en vigueur concernant la formation professionnelle, notamment le Code du travail et les dispositions relatives au bilan de compétences.
- 2 Différencier clairement l'offre de bilan de compétences des autres activités proposées dans son organisation, conformément à l'article R6313-7 du Code du travail.
- 3 Appliquer et respecter les conditions générales d'utilisation de Mon Compte Formation concernant les financements du CPF.
- 4 Informer et répondre rapidement à toute sollicitation de personnes ou entreprises qui souhaitent s'informer sur le bilan de compétences, et leur fournir des informations claires et précises.
- 5 Garantir la neutralité, l'impartialité et l'objectivité du bilan de compétences tout en respectant la vie privée et professionnelle des personnes accompagnées et lutter contre toute discrimination.
- 6 Respecter les délais et les procédures administratives liées au bilan de compétences, notamment pour chaque bénéficiaire et financeur.
- 7 Présenter l'offre de bilan de compétences avec loyauté vis-à-vis de toutes les parties prenantes, en veillant à une communication honnête, transparente et pertinente sur les objectifs, les modalités et les résultats du bilan de compétences.



2/ Le bilan de compétences, une prestation professionnelle d'excellence

L'entreprise EVOLUTIS et ses consultants s'engagent à :

Intégrité

- Respecter la confidentialité des résultats des bilans de compétences.
- Veiller à ce que les personnes accompagnées soient informées de leurs droits et puissent exercer leur libre choix tout au long du processus
- Informer les clients sur les limites et les contraintes éventuelles du bilan de compétences.

Compétences

- S'informer et maintenir ses connaissances sur le tissu économique local et les évolutions du marché du travail.
- Maintenir ses compétences à jour et se former régulièrement pour être en mesure d'accompagner les clients de manière efficace.
- Garantir une prestation de qualité et respecter les normes professionnelles en vigueur.

Professionalisme

- Mettre en oeuvre des méthodes et des outils adaptés pour réaliser les bilans de compétences
- Rester dans le cadre de ce qu'est un bilan de compétences, c'est-à-dire un outil d'aide à la construction d'un projet professionnel ou de formation.
- Garantir une prestation de qualité et respecter les normes professionnelles en vigueur

Personnalisation

- Offrir un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins et aux attentes des personnes
- Communiquer de manière claire et transparente sur les objectifs et les modalités du bilan de compétences lors d'un entretien préalable gratuit et individuel.
- Mettre en oeuvre des méthodes et des outils adaptés pour réaliser les bilans de compétences.

En sus, Evolutis et ses consultants s'engagent à respecter les 10 engagements de la charte de déontologie CPF établit par la fédération « Les acteurs de la compétences ».

Je soussigné(e)..... m'engage à respecter la charte de déontologie EVOLUTIS

Date et Signature Consultant(e)